



**Eawag**  
Institut Fédéral Suisse des Sciences  
et Technologies de l'Eau

# Travailler à l'Eawag

Conditions d'emploi  
et avantages sociaux



**Eawag**  
Human Resources  
Überlandstrasse 133  
CH-8600 Dübendorf  
Tel. +41 (0) 58 765 55 11  
hr@eawag.ch, eawag.ch

**eawag**  
aquatic research 000



## Durée de travail

42 heures (41 plus 1) par semaine; la compensation des heures supplémentaires se fait entre Noël et Nouvel An ou sous forme de jours de congé pris dans le courant de l'année.

## Congés

### 6 semaines jusqu'à l'âge de 20 ans

+ environ 6 jours supplémentaires en compensation de la semaine de 42 heures

### 5 semaines à partir de la 21<sup>e</sup> année

+ environ 6 jours supplémentaires en compensation de la semaine de 42 heures

### 6 semaines à partir de la 50<sup>e</sup> année

+ environ 6 jours supplémentaires en compensation de la semaine de 42 heures

## Période d'essai

3 mois, avec possibilité de prolongation à 6 mois.

## Délais de préavis

### Pendant la période d'essai:

1 semaine au cours des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> mois de l'engagement  
1 mois à partir du 3<sup>e</sup> mois de l'engagement

### Après la période d'essai:

1 mois au cours de la première année de service  
3 mois à partir de la deuxième année de service  
Impossibilité de résilier un contrat de travail à durée déterminée, lequel prendra fin à l'expiration de la durée prévue.

## Rémunération

La rémunération, qui dépend de la fonction exercée, de l'expérience utile et de la performance, est fixée conformément au système de rémunération en vigueur dans le domaine des EPF. Celui-ci est basé sur des séances annuelles de qualification et de dialogue ou conformément aux instructions internes en cas de rémunérations forfaitaires.

## Allocations familiales (mensuel)

pour le premier enfant donnant droit à une allocation **CHF 377.50**  
pour chacun des enfants suivants donnant droit à une allocation **CHF 243.50**  
à titre d'allocation de formation professionnelle à partir de la 16<sup>e</sup> année en cas de formation professionnelle **CHF 275.00**

(Paiement en cas d'emploi à degré d'occupation minimum de 50 %)

## Avantages sociaux

### Maintien de la rémunération en cas de maladie et d'accident:

- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de service: 100% jusqu'à 365 jours maximum
- À partir de la 3<sup>e</sup> année de service: max. 730 jours, jusqu'au 365<sup>e</sup> jour 100%, à partir de 366<sup>e</sup> jours 90%.
- Aucune participation aux frais par les employés

### Congé maternité

- payé à 100% pendant 120 jours

## Assurance-accidents LAA (SUVA)

- Part salariale de la prime relative aux accidents non professionnels: 0,47%
- Prime relative aux accidents professionnels payée par l'employeur
- Possibilité de contracter une assurance complémentaire collective en plus de l'assurance-accidents obligatoire
- Les salariés à temps partiel dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure à 8 heures sont assurés uniquement contre les accidents de travail, accidents de trajet compris

## Assurance voyage d'affaires

Les employés d'Eawag sont automatiquement assurés pendant leurs voyages d'affaires.

## Caisse de pension

En cas d'emploi de plus de trois mois et d'un salaire annuel de plus que le seuil d'entrée de CHF 21 510.– l'employé(e) est assuré par la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (caisse de prévoyance des EPF). Primes calculées en pourcentages de la rémunération assurée (rémunération annuelle moins la déduction de coordination; pour les salariés à temps partiel au prorata). (Déduction de coordination = 30% de la rémunération annuelle, max. CHF CHF 25 095.–).

Prime de risque pour l'employé(e): 0.55%  
Prime de risque pour l'employeur: 0.95%  
PUBLICA peut exiger un examen médical et stipuler une restriction de la couverture des risques de décès et invalidité. La durée maximale de cette couverture est de cinq ans.

### Plan standard (jusqu'à FS9)

Cotisations Primes d'épargne		
Âge	Salarié	Employeur
	36%	64%
22–34	4.80%	8.45%
35–44	6.05%	10.70%
45–54	9.45%	16.75%
55–65	12.15%	21.60%

### Plan pour cadres 1 (FS10 à FS 12)

Cotisations Primes d'épargne		
Âge	Salarié	Employeur
	36%	64%
22–34	4.80%	8.45%
35–44	6.05%	10.70%
45–54	10.50%	18.60%
55–65	13.15%	23.45%

## Prestations et avantages supplémentaires

- Promotion et soutien de la **formation professionnelle et continue individuelle.**
- **Cours de langue**
- Transports publics\* **ZVV-/Z-BonusPass (ZH)** ou **transports publics KB (LU)**; participation **Demi-tarif**; gratuit **Abonnement général**: réduction
- **Repas**  
Offre variée proposée par le restaurant aQa au Forum Chriesbach (Dübendorf)
- **Places de stationnement (au prorata niveau d'emploi)**  
CHF 60.00/mois  
CHF 180.00/trimestre  
CHF 600.00/an
- **Bibliothèque**  
Bibliothèque Lib4RI; vastes offres de services électroniques et ouvrages de référence
- **Vélos**  
Location journalière et à long terme gratuite  
Local à 2 roues séparé à la gare de Stettbach
- **Voitures de location/Mobility**  
Location de voitures et Mobility à des conditions attractives
- **Sports**  
Diverses offres sportives internes et externes
- **Garde d'enfants**  
Crèche commune Eawag/Empa à Dübendorf

\* durée d'emploi au moins 12 mois, degré d'emploi au moins 15%